

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 22 septembre 2009, à 19 h 00 au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Pierre Baril, Richard Boucher, Suzanne Chartrand, Brigitte Collin. Luce Deschênes Damian, Nicole Deschênes, Normand Dufour, Manon Handfield, Claude Henri, Gaëtan Labelle, France Lacasse, Sylvain Lacasse, Luc Lamoureux, Alain Langlois, Lucie Legault, Marc-André Lehoux, Gaëtan Marcil, Hugues Ouellette, Hélène Roberge, Paul St-Amand, Sylvie Tremblay, ainsi que Isabel Godard et Carole Vigneault, représentantes du Comité de parents.

ABSENCES NOTIFIÉES : madame Johanne de Villers et messieurs Joel Santos, Paul St-Onge et Jean-François Rabouin

Assistent également à cette séance: mesdames Normande Lemieux, directrice générale, Denise Gauvreau, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale adjointe, et messieurs Joseph Atalla, directeur général adjoint, Jacques Beudet, directeur général adjoint, Alain Gauthier, secrétaire général, Gabriel Roux, directeur du Service des ressources matérielles, Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire, Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines, Jean-Louis Tousignant, directeur adjoint du Service des ressources éducatives et Dominic Arpin, coordonnateur au Service des ressources matérielles.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Suzanne Chartrand, présidente, fait la constatation du quorum. S'étant assurée que la procédure de convocation a été respectée, elle procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-031-09-09 Il est proposé par madame Hélène Roberge d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et approbation du procès-verbal (...) néant
4. Affaires en cours :
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public.
6. **Points de décision** :

Service des ressources matérielles

 - 6.1. Autorisation de modification au contrat pour les travaux de rénovation et d'aménagement de l'école orientante l'Impact
7. Point d'information :
8. Affaires diverses.
9. Parole au public.
10. Rapport de la présidente
11. Parole aux membres du Conseil.
12. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL (...) néant

4. AFFAIRES EN COURS :

4.1. SUIVI À LA DERNIÈRE SÉANCE

5. PAROLE AU PUBLIC.

Néant

6. POINTS DE DÉCISION :

Service des ressources matérielles

6.1 Autorisation de modification au contrat pour les travaux de rénovation et d'aménagement de l'école orientante l'Impact

Monsieur Gabriel Roux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

Monsieur Dominic Arpin, coordonnateur au Service des ressources matérielles, apporte des explications additionnelles.

Tour à tour, mesdames et messieurs les commissaires questionnent divers aspects du dossier.

Messieurs Roux et Arpin répondent aux questions et demandes d'éclaircissement et de précision.

Madame Normande Lemieux apporte des explications additionnelles.

Monsieur Alain Langlois quitte la séance avant la mise aux voix de la résolution.

Considérant le projet pour la rénovation et l'aménagement de l'école orientante l'Impact;

Considérant la première modification au contrat autorisée pour la modification de la fenestration;

Considérant la découverte d'une contamination généralisée par des moisissures dans la vieille section de l'édifice;

Considérant les explications et la recommandation de la firme Architecture Labbé et associés inc.;

Considérant la *Loi sur les Contrats des organismes publics*;

Considérant l'analyse budgétaire globale des enveloppes disponibles;

C-032-09-09 Il est proposé par monsieur Hugues Ouellette

- d'autoriser une modification au contrat pour la rénovation et l'aménagement de l'école orientante l'Impact pour la réhabilitation du bâtiment affecté par la présence de moisissures, pour un montant maximal de 454 218,04\$
- de déléguer à la directrice générale, le pouvoir d'autoriser une ou plusieurs modifications au contrat pour les travaux de rénovation et de réaménagement de l'école orientante l'Impact aux conditions suivantes :
 - les modifications autorisées doivent constituer un accessoire au contrat et ne pas en changer la nature ;
 - le total des modifications autorisées pour ce contrat ne doit pas dépasser 20 % du montant initial de ce contrat ;

- la directrice générale devra rendre compte au Conseil des commissaires des modifications qu'elle aura autorisées.

Monsieur Normand Dufour demande le vote.

Votent pour : 17
Votent contre : 3

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Madame Sylvie Tremblay et monsieur Normand Dufour demandent d'inscrire leur dissidence au procès-verbal.

Monsieur Alain Langlois revient après le vote sur cette résolution.

7. POINT D'INFORMATION :

Néant

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant

9. PAROLE AU PUBLIC

Néant

10. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Néant

11. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

- Madame Brigitte Collin intervient sur la question de l'absence de transport scolaire pour les élèves handicapés inscrits à l'éducation des adultes.

Madame Normande Lemieux explique qu'en vertu des règles budgétaires provinciales n'y a pas de financement pour cette clientèle.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-033-09-09 À 20 h 07, il est proposé par monsieur Luc Lamoureux de lever la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

présidente

AG/jp

secrétaire général